



Novembre 2023

Dialogue

Le journal d'information du village de Revel

#113



Dossier : Forum des habitants



Sommaire

Le mot du maire 2

Le dossier 3

Informations mairie 8

Enfance Jeunesse 14

Les Assoc' 16

Culture & Vie Révéloise 19

Agenda Infos utiles 20

Mot du maire

En ce début d'automne, nous avons convié les revélois à un Forum des habitants afin de présenter un bilan de mi-mandat et de proposer un temps d'échange. Ce fut un moment convivial avec des questions intéressantes. Le dossier de ce numéro y sera consacré.

Lors de la présentation de la commune, des services municipaux, des réalisations et des projets à venir, deux thèmes principaux ont suscité des questions : le PLU et la construction du lotissement, et le projet épicerie/tiers lieu. Nous avons prévu également un temps en ateliers sur la deuxième partie de la matinée mais finalement les échanges nourris ne nous ont pas permis de les réaliser. Nous souhaitons travailler avec vous sur la gouvernance (la communication, la transparence et la démocratie participative) et sur l'évolution de notre village d'ici 2030. Nous vous proposerons prochainement un autre rendez-vous afin de poursuivre le dialogue engagé.

Cette année, nous accueillerons les nouveaux habitants le vendredi 1er décembre en mairie. C'est toujours un moment apprécié des personnes qui arrivent sur la commune, des représentants d'associations et des élus.

Certaines associations tiendront leur assemblée générale prochainement. C'est le moment d'aller soutenir les bénévoles qui animent notre village.

Nous vous souhaitons un bel automne !



Coralie Bourdelain, maire de Revel

La liste Revel-Infos

Qu'est-ce que c'est ?



Nous avons à Revel une liste de diffusion via les mails des personnes qui souhaitent recevoir des informations liées à notre territoire.

Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit d'envoyer un mail à : sympa@listes.revel-belledonne.com avec comme sujet : "subscribe revel-Infos" (Ne mettez pas de texte dans le corps du mail)

Prochaine publication : Brèves de janvier 2024
Date limite de dépôt des articles : 12/01/2024

Revel Dialogue N°113

Responsables de la rédaction : Mireille Berthuin, Patrick Hervé

Comité de rédaction : Mireille Berthuin, Coralie Bourdelain, Dominique Capron, Sandrine Gayet, Patrick Hervé, Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier

Relecture et mise en page : Mireille Berthuin, Luc Descotils

Pour faciliter la mise en oeuvre du journal, merci de taper vos articles sans aucune mise en page ni saut de ligne, d'envoyer vos photos à part dans la meilleure résolution et de nous transmettre le tout par email à : revel-dialogue@revel-belledonne.com



Forum des habitants

Samedi matin 7 octobre s'est déroulé le forum des habitants à Revel, salle de l'Oursière.

Une soixantaine de personnes sont venues écouter la présentation des élus de la commune, portant sur leur bilan de mi-mandat.

Cette matinée a été l'occasion pour les habitants de s'exprimer et de poser leurs questions sur les différents thèmes abordés.

Nous faisons ici une synthèse des échanges qui se sont déroulés.



La commune de Revel

Présentation de la commune et de ses habitants avec une population qui se stabilise autour de 1 300 habitants, en baisse légère depuis 2014 avec 1 365 personnes. La commune est étendue sur près de 3000 hectares, étagée de 300 m (Beauregard La Tour) à 1130 m d'altitude (Les Granges de Freydières). 630 logements se répartissent en 23 hameaux, avec 23 km de routes communales et 27 km de réseaux d'eau.

Les bâtiments communaux sont nombreux, avec la mairie, le groupe scolaire, la grange Freydane, l'espace enfance et son espace extérieur, l'huilerie, le local inter associatif, la bibliothèque, le cabinet médical, l'église, l'ancienne cure, les locaux des services techniques, les granges de Freydières.

Le budget communal de fonctionnement est de 1 275 000 €, avec près de 50% de dépenses consacrées aux frais de personnel, pour réaliser tous les services, et 38% portant sur les dépenses à caractère général (dépenses d'entretien et de fournitures). 70% des recettes proviennent d'impôts et de taxes, les dotations de l'Etat ne cessant de diminuer d'années en années.

Les 15 élus de la commune travaillent dans diverses commissions : finances, travaux, urbanisme, école et périscolaire, associations, agriculture, forêt, communication...

Les 19 agents municipaux travaillent dans les services administratifs, au périscolaire, à l'école, pour Natura 2000 ou aux services

techniques.

Les compétences sur lesquelles la commune agit sont réparties entre l'Etat, le Département, la Région, la Communauté de communes et la commune.

Le bloc communal (Grésivaudan + commune) est très important aujourd'hui compte tenu du nombre de compétences gérées. Les élus de la commune siègent dans 13 commissions qui concernent notre vie de tous les jours : Agriculture / Forêt, Aménagement Habitat / Logement, Eau et assainissement, Culture et patrimoine, Gestion des déchets, sport, CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) ...

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a un rôle de prévention, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement social pour les personnes ou familles de la commune rencontrant des besoins sociaux à titre permanent ou ponctuel dans les domaines sociaux (santé , logement, handicap, financier, éducation, les aides légales et facultatives...).

Le CCAS est présidé par la Maire de la commune et est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité pour la durée du mandat. Il est composé d'élus et de membres désignés par le président et

s'investissant dans des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans ou hors la commune.

Les actions du CCAS de Revel :

- Personnes âgées : pour Noël : distribution de colis de produits locaux, abonnement annuel à une revue ou don à une association; Repas des anciens ; Aide administrative dans le montage de différentes demandes personnelles (demandes EHPAD, etc) ; Prise en charge de l'abonnement d'eau pour les personnes non imposables (avec limite d'âge).

- Jeunesse : Coup de pouce et coup de passion pour les 16/26 ans ; Chèques ado pour inscriptions aux activités sportives et culturelles sur Revel et alentours ; participation à hauteur de 1/3 du montant d'une adhésion à une association reveloise (activités sportives, musicales, culturelles) en fonction du quotient familial.
- Tous : Secours d'urgence : aide ponctuelle pour des personnes en difficulté sur étude de dossier (factures edf, aide au logement, aide aux courses etc).



Présentation de l'urbanisme

De nombreuses questions ont été posées sur les règles d'urbanisme ainsi que sur les nouveaux logements en construction. Les logements qui se construisent à la sortie du bourg suscitent du mécontentement pour certaines personnes. La densité de logements sur une parcelle interroge par rapport à la taille de notre village. Ce type de développement n'est pas souhaité par certains habitants.

Coralie Bourdelain, maire de Revel, a rappelé que la commune applique les règles d'urbanisme du PLU. La loi impose à la commune une densification des constructions, pour éviter le mitage du territoire et l'expansion des zones artificialisées sur des terrains agricoles. Les logements actuellement en construction sont construits sur un terrain en zone U (urbanisée). La parcelle attenante est elle en zone agricole.

D'autres zones urbanisables peuvent être construites en densifiant l'habitat, dans le périmètre du Bourg ou de la Bourgeat. Il n'y a pas aujourd'hui de projets de ce type déposés.

Ces projets dépendent de la vente des terrains par leurs propriétaires. Ils dépendent également du respect de l'application des règles d'urbanisme.

Une question a été posée concernant l'approvisionnement en eau potable.

La ressource en eau est une priorité pour tous les territoires.

Le débit de l'ensemble des captages est suivi par les services du Grésivaudan régulièrement. Toutes les ressources font l'objet d'une DUP (déclaration d'utilité publique) pour leur protection et qui indique, entre autres, le débit d'exploitation qui prend en compte le débit d'étiage (débit minimum généralement atteint l'été).

De plus, le Grésivaudan a fait rédiger son SDAEP (schéma directeur de l'alimentation en eau potable). Cette étude permet notamment d'établir l'adéquation ressources-besoins qui vérifie que la ressource disponible, en particulier à l'étiage, est capable d'alimenter la population actuelle et future.

L'élaboration du PLU prend obligatoirement en compte cette adéquation ressources-besoins. De plus, lors de chaque demande de permis de construire, le projet est transmis aux services du Grésivaudan qui vérifient les possibilités d'alimentation.

Il est à noter que lors des étiages sévères, les territoires peuvent être classés en vigilance puis en alerte (1, 2, 3) afin de limiter les usages et ainsi diminuer la pression sur les ressources.

L'eau est une inquiétude à tous les échelons du territoire, prise au sérieux et suivie de près mais c'est à tous les usagers de faire attention à leurs consommations.

Le PLU a réduit les surfaces constructibles par rapport à ce que le POS permettait. Le Plan d'Aménagement et de Développement

Durable de la commune précise que les constructions se feront de façon modérée, et centrées sur le Bourg et La Bourgeat. Le but est d'éviter le mitage des espaces et de limiter le coût de l'étalement lié aux différents réseaux.

L'urbanisme aujourd'hui : les documents d'urbanisme comme les PLU laissent peu de place et de latitude aux politiques locales. En effet plusieurs documents supra communaux s'imposent pour leur conformité : Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) ; la loi MONTAGNE ; le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) ; le PLH (Plan Local de l'Habitat) : soit une production de logements estimée entre 5 et 15 logements par an.

Tout projet de construction ou de modification de construction est soumis à demande d'autorisation d'urbanisme préalable à tout début de travaux .

Le règlement écrit du PLU semble très permissif à propos du développement et de l'aménagement du territoire. Au fil de notre mandat, face aux projets présentés, il nous semble important de faire évoluer certains points, notamment en termes d'intégration paysagère, de densité, de qualité architecturale même si notre avis demeure très limité légalement et réglementairement. Cela passera obligatoirement par une évolution du document d'urbanisme (PLU) sur lequel nous travaillons d'ores et déjà.

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
DOMOTIQUE
AUTOMATISME
ALARMES
VIDÉOPROTECTION
VMC
ANTENNES...

Antoine Angelier
VOTRE ÉLECTRICIEN
07 60 19 26 59

LE MONT - 38420 REVEL
ANTOINE.ANGELIER@ORANGE.FR

Domaine forestier, espaces naturels, agriculture

La piste de mont Morel, commencée en février 2020, a été terminée en avril 2022. Elle a permis de résoudre le problème de débardage sur la départementale D280d, d'exploiter la parcelle communale sur La Combe, de désenclaver des propriétaires privés et rend maintenant possible l'accès à cette partie de la forêt en cas d'incendie.

Pour obtenir une forêt qui puisse s'adapter au mieux aux aléas climatiques, notre forêt gérée par l'ONF favorise la régénération naturelle et la futaie jardinée (arbres de tous âges). Quand le milieu forestier peine à se régénérer naturellement et en cas de chablis (tempêtes ou maladies), des plantations sont effectuées en variant les essences : Douglas, mélèze d'Europe, érable sycomore, cormier.

Les différentes actions menées : Travaux au chalet des bergers de la Pra, mise en conformité pour les conditions de vie des bergers, été 2020. Nettoyage autour du chalet et de la cabane aux ânes, 2020, 2021, 2022.

Natura 2000 : actions qui se poursuivent sur tout l'alpage. Montage et démontage chaque année d'un espace hivernal de protection des tétras-lyres. Études sur nos lacs de montagne, depuis 2021. Gestion des usages avec la médiation pastorale. Réhabilitation de la source du Colon, 2022. Avec le Grésivaudan : contournement des cabanes des bergers du Colon et de la Pra: modification PDIPR, 2023.

Le PAiT : Projet Alimentaire inter Territorial, soutenu par le Grésivaudan accompagne la commune dans une démarche d'aide



aux productions agricoles locales et dans l'adaptation de la restauration collective à une alimentation durable.

La cantine de Revel se fournit le plus possible en local : Ferme Polito, Caresse et Câline, la chèvrerie, la ferme des bichets.

Par ailleurs, un PAEN, un outil de protection et de mise en valeur des espaces naturels, vient d'être voté à Revel. Il s'agit de figer le classement pour 30 ans des parcelles agricoles et naturelles pour favoriser l'agriculture. Ce PAEN intercommunal est travaillé avec Saint Martin d'Uriage, Saint Jean le Vieux et La Combe de Lancey. Il est piloté par le département de l'Isère.

L'école et le périscolaire



La commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire : elle est propriétaire des locaux, elle gère les personnels non enseignants ainsi que les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien.

Le budget alloué à l'école est de 50 € par enfant, 300 € pour les frais de direction,

350 € par classe pour les projets, soit 2 450 € et 500 € par classe pour la coopérative scolaire.

La cantine sert 130 repas par jour, soit plus de 15 500 repas servis en 2022/2023. Il y a 3 services, et 10 agents interviennent entre le temps des déjeuners et la garderie périscolaire.

Une question a été posée au forum des habitants sur le coût des repas pour la collectivité :

La tarification des repas a été faite en fonction du quotient familial des familles et sur la base du coût réel d'un repas, tout compris : alimentation, personnel, bâtiments, fluides, ...

Le coût estimé d'un repas est de 10€21 en 2022. Il est facturé 7€15 au maximum, pour les quotients supérieurs à 1995 €, et facturé 1€50 pour les quotients inférieurs à 400 €. Cela représente une prise en charge du coût du repas par la collectivité de 3,06 € à 8,71 €.



Les travaux

Montant Total : 1 247 000 €
Subventions : 660 800 €

Patrimoine

- Rénovation de l'école maternelle
(isolation, menuiserie, bardage, aération, ...)
- Eglise
(cloche, minuterie, ...)
- Etude du Pont des Eaux

782 300 €



269 000 €

Aménagements

- Colombarium
- Place de la Mairie
- Terrain de boules
- Espace Guimet
- Freydières
- Bornes électriques
- Vélo (Abri, Ecole, Parking)
- Renvoi d'eau Clos du Rey
- Réfection des routes
- Signalisation routière

Réseaux

- Etude des eaux pluviales
(La Bourgeat, Le Soubon, Les Roussets)
- Aménagement du cours d'eau de l'enclose
- Défense Incendie (DECI)
(Magnolia, Pré Chabert, ...)
- Eclairage Public

142 100 €



Equipement

- Services Techniques
- Défibrillateurs
- (Médecin, Mairie, ...)
- Câblage informatique maternelle
- Compteurs énergétiques cantine
- Véhicule 4x4

53 400 €



Présentation des projets : le tiers lieu avec l'épicerie

Le projet avance avec les différentes parties prenantes dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : associations, équipe épicerie, mairie. Un schéma de principe a été retenu. La mairie est actuellement à la recherche des financements des travaux. Revel est une commune peu endettée, et il ne s'agit pas de conduire des projets qui déséquilibreraient les finances.

Le groupe épicerie a quant à lui bien avancé : le but est de créer une épicerie dans un lieu convivial, chaleureux et de partage. Un groupe d'une douzaine de bénévoles travaille. Les lignes directrices choisies : Produits locaux, Bio, Vrac, Relais colis / Postal, Espace convivial : Terrasse, Salon de thé, Événements divers : Invitation de producteurs locaux avec dégustation, ... Livraison à domicile pour les personnes à mobilité réduite.

Freydières

Un travail des camps de base est en cours avec le Grésivaudan.

Le changement de toute la signalétique de Freydières jusqu'à la Pliou, y compris au Replat et à Ferpeyret, est prévu à l'automne 2023, avec le renouvellement du mobilier de plein air autour du lac (bancs, tables), des filets dans le lac et un re-façonnage d'une partie de la berge.

Plusieurs travaux ont eu lieu sur le site :

- Étude des flux pour mieux gérer les arrivées et l'aménagement des parkings.
- Études faune flore par le Conservatoire d'espace naturel, avec la création d'une mare et le réaménagement d'une seconde mare.
- Journées de sensibilisation du site : nettoyage des places de feu et ramassage de déchets, avec des bénévoles.



Question sur la sécurité routière : les vélos...

Une intervention a porté lors du forum sur le manque de visibilité des vélos et sur la dangerosité de la route RD11 vers Domène.

Ceci nous donne l'occasion de rappeler que la route se partage.

Les vélos doivent être vus et porter des vêtements appropriés : pour circuler la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un vélo doit porter, hors agglomération, un gilet de haute visibilité.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les adultes, il est fortement conseillé.

Le code de la route prévoit des distances de sécurité latérales afin de sécuriser les dépassements des cyclistes et deux roues



visibilité et allure. Le code de la route prévoit lors d'un dépassement hors agglomération, un espace latéral de sécurité d'1m50 entre le véhicule et l'usager dépassé.

Ainsi, sur la route de Revel, les automobilistes doivent ralentir avant de dépasser un vélo : ils doivent s'assurer que le dépassement est possible, et il ne l'est pas tout le long de la route ! Il faut parfois rester derrière le vélo et attendre que le dépassement ne mette personne en danger de mort : ni le cycliste dépassé, ni celui qui peut venir en sens inverse.

non motorisés ou autre usager, qu'ils soient à l'arrêt ou en mouvement. Avant d'entamer la manœuvre, l'automobiliste doit tout d'abord s'assurer que l'environnement permet le dépassement : signalisation,

Voirie / Sentiers

Elagage des haies et arbustes

Pour améliorer la visibilité sur route et éviter gêne et accidents, il est obligatoire de procéder à l'entretien des haies et arbustes privés dépassant sur la voie publique.

Que dit la loi ?

Le propriétaire (ou son locataire) a l'obligation d'élaguer ses arbres et de tailler ses haies et arbustes dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées. La réglementation nationale prévoit que les arbres, branches et racines qui débordent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb du domaine public. La hauteur des branches doit être limitée à 2 m, voire moins là où le dégagement de visibilité est indispensable.

Pourquoi ?

L'élagage et la taille permettent de ne pas gêner la circulation des piétons, ne pas masquer les panneaux de signalisation routière ni diminuer la visibilité, ne pas gêner les véhicules de gabarit important, en particulier ceux des services de déneigement de la commune.

A savoir : chaque année, des réparations sur les véhicules de déneigement de la commune (rétroviseurs cassés en particulier) sont occasionnées par les accrochages de haies penchant sur les routes sous le poids de la neige.

Je ne suis pas en règle, qu'est-ce que je risque ?

La responsabilité du riverain peut être engagée si un accident survient. Le riverain qui plante ou laisse croître des haies ou des arbres à moins de 2m de la route s'expose à une amende de 5ème classe (1500€ - article L.116-2 du code de la voirie routière).

En cas de danger imminent et lorsque les démarches amiables sont sans effet, le maire adresse au propriétaire une injonction de faire cesser le danger. Faute de résultat, il peut ordonner les travaux d'élagage aux frais du propriétaire.

Entretien des sentiers PDIPR

Les chemins ruraux répertoriés dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sont entretenus par les services de la Communauté de Communes. Toutefois, la commune assure une veille annuelle de ces sentiers en amont, afin de signaler les points de vigilance et d'interventions nécessaires. Cette veille est assurée par des élus et des habitants bénévoles. Nous souhaitons les remercier pour leur investissement dans cette action importante pour le maintien en bon état de nos sentiers.

Merci à
Elisabeth Maillet
et
Geneviève Coursimault



Rappel : Sécurité routière

A l'approche de l'hiver nous rappelons l'obligation d'équipement des véhicules de pneus neige quatre saisons ou de chaînes du 1^{er} novembre au 31 mars en vertu du décret 2020-1264 du 16 octobre 2020. Nous rappelons également la nécessité de se garer le mieux possible afin de faciliter le déneigement des voiries par les services municipaux ou départementaux.

Piétons, pensez à vous rendre visible le long des routes. La nuit et au crépuscule, la visibilité est réduite. Sans équipement rétroréfléchissant, un piéton n'est pas visible à plus de 30 mètres s'il

est habillé de vêtements sombres. Sur une route sèche, un automobiliste roulant à 50 km/h a besoin de 25 mètres pour s'arrêter. Sur route humide, il a besoin de 38 mètres. Le manque de visibilité du piéton auprès des autres usagers de la route le rend vulnérable. Les solutions résident dans les vêtements ou accessoires réfléchissants, tels que gilets, brassards, parapluie, autocollants réfléchissants collés à l'arrière des sacs à dos, ... Grâce à ces accessoires, la visibilité du piéton la nuit évolue d'une trentaine de mètres à plus de 150 mètres.



Alpage et espaces naturels

Fin de l'estive / Août 2023 La mission de la médiatrice pastorale se termine

Sensibiliser, les usagers de la montagne sur la présence du troupeau



Pour la deuxième année consécutive vous avez peut-être croisé vêtue d'un tee-shirt vert pomme sur les sentiers du Grand Colon ou du col de la Pra une médiatrice pastorale. Cet été, Christine était là sur le massif de Belledonne pour informer randonneurs, trailers, petits et grands sur la présence du troupeau de plus de mille bêtes, accompagné d'un jeune couple de bergers et de leurs chiens. Il est important que les gens distinguent bien la

différence entre chiens de travail et chien de protection précise Christine : Les chiens de protection (dit "patou") sont des chiens qui sont élevés et sélectionnés pour défendre le troupeau jour et nuit contre d'éventuelle attaque de prédateur, ils sont parfois amenés à se battre contre le loup pour défendre les brebis tandis que les chiens de travail sont présents pour rassembler le troupeau et aider le berger dans les déplacements de celui-ci. Ils ont chacun des missions bien distinctes et n'ont pas la même relation avec le berger.

Les bons geste à avoir

Quand j'approche d'un troupeau, je dois le contourner au plus large possible, je tiens mon chien en laisse, je ralentis mon allure et je marque l'arrêt face au patou qui arrive en aboyant vers moi. J'évite de le regarder dans les yeux, j'attends que le patou s'apaise et me donne l'autorisation de poursuivre mon chemin ou je fais demi-tour et renonce prudemment à mon parcours initial. Ces précautions sont importantes à

connaître pour éviter de rentrer en confrontation avec le chien. Même en l'absence de patou sur le troupeau, il est de toute façon préférable de ne pas traverser un troupeau ne serait-ce que par respect pour la tranquillité des brebis souligne Christine. C'est environ 2710 personnes avec qui Christine aura discuté en deux mois le long des chemins ou lors de grands événements où elle tenait des stands ou encore animait des débats, sa mission s'est terminée le 30 septembre. Ce n'est pas suffisant explique-t-elle, la montagne est tellement belle, tout le monde veut en profiter, et le massif de Belledonne est particulièrement fréquenté. Il faut que chacun apprenne à partager la montagne, ait conscience qu'elle appartient avant tout à la faune sauvage et que les bergers ont toujours travaillé sur ses alpages depuis la nuit des temps : harmonie, tranquillité, voilà le véritable souci du berger, non pas parce qu'il rêve d'un monde idéal mais parce que c'est seulement dans ce cadre qu'il pourra continuer à travailler.

Les actualités Natura 2000

L'animatrice Natura 2000 du site de Belledonne Sud, ainsi que son stagiaire Colin, ont réalisé cet été des missions de sensibilisation des usagers de la montagne aux milieux naturels remarquables dans lesquels ils évoluaient. Ils les ont informés de leur présence dans le site Natura 2000, ont présenté les principales espèces de faune et flore qu'on y trouve et ont sensibilisé sur les bons comportements : rester sur les sentiers, ne pas cueillir de plante, ne pas couper d'arbre, ne pas faire de feu, respecter les horaires de bivouac (19h-9h) et les zones où le bivouac n'est pas autorisé, éviter de se baigner dans les lacs de montagne (écosystème sensible et fragile) et ramener tous ses déchets, même organiques. Environ 400 personnes ont été sensibilisées lors de ces maraudes. Deux journées de nettoyage des places de feu et des déchets ont également été organisées avec des bénévoles : le 8 juillet au lac du Crozet et le 09 septembre aux lacs Robert et de l'Infernet (Chamrousse). Près de 26 000 personnes ont été comptabilisées dans la montée au lac du Crozet entre fin juin et fin août. Cette forte affluence a un impact

sur les milieux naturels, c'est pourquoi il est important que chacun adopte des comportements respectueux.

La zone de d'hivernage du tétras-lyre du Grand Colon va être réinstallée, avec des panneaux explicatifs. Une vingtaine d'individus ont été comptés par l'ACCA en 2023. Ces zones de défens permettent de laisser des lieux non perturbés qui profite à toute la faune sauvage.

Une grosse étude va être lancée en 2024 sur les lacs et zones humides du secteur de la Pra par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère. Cette étude a pour objectif d'identifier les impacts de diverses pressions sur les zones humides et lacs de montagne (fréquentation, pastoralisme, introduction de poissons et dérèglement climatique).



Travaux

Réfection des réseaux d'eau potable

Deux secteurs du village étaient impactés par de fréquentes coupures d'eau dues à des casses sur le réseau de distribution d'eau potable : le secteur de Pré Cornet / Ancienne scierie / le Sauzet, et le secteur Les Eaux / Le château. La Communauté de Communes Le Grésivaudan a investi en 2022-2023 500.000 € pour la réfection complète de ces canalisations. Les travaux sont à présent terminés.

Enfouissement des lignes Enedis de moyenne tension

La première phase des travaux d'enfouissement des lignes électriques, consistant à enfouir les nouvelles lignes de distribution du réseau moyenne tension, se terminera fin décembre 2023. Commencera alors le dépôt des lignes aériennes. A l'issue de cette phase, une réfection définitive des tranchées sur voirie, actuellement refermées de façon provisoire, sera réalisée (printemps 2024).

Installation d'arceaux à vélos

Des arceaux à vélos sont installés depuis mi-octobre sur le parking du médecin, à proximité de l'Espace Guimet.

DECI

La commune poursuit son plan d'actions pluriannuel visant la mise aux normes du réseau de Défense Extérieure contre l'Incendie. 40.000€ ont été investis en 2023 dans ce projet.

Appels d'offres

La commission municipale pour les appels d'offre s'est réunie le 26 octobre dernier, afin d'examiner les candidatures des entreprises concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de deux bâtiments communaux dans le cadre de la création d'un Tiers-Lieu/épicerie.

Elle se réunira de nouveau le 1er décembre pour l'examen des offres des candidats retenus.

Urbanisme

Nous constatons régulièrement des constructions, extensions soumises normalement à demande d'urbanisme et qui n'ont pas été déclarées. Ceci peut faire l'objet d'une infraction au code de l'urbanisme. Nous vous conseillons de vous rapprocher de la Mairie pour vous renseigner sur les exigences réglementaires en amont dans tous les cas à toute réalisation de votre projet (abri de jardin, poulailler, terrasse, carport...).

Culture - Patrimoine - Tourisme

Dissolution du Syndicat d'Initiatives

L'assemblée générale actant la dissolution du Syndicat d'Initiatives s'est tenue le 23 mai dernier en salle du conseil municipal de la mairie. Les nombreuses actions portées par cette association, visant toujours à promouvoir l'image et le dynamisme du village, ont été rappelées : création d'un plan de Revel et d'un répertoire des activités économiques et touristiques de la commune,

organisation de conférences, expositions de peintres de Belledonne, décoration de la place de la mairie à l'occasion des fêtes de fin d'année, etc.

La mairie remercie M. Roger Banchet, qui a porté l'action du Syndicat d'Initiatives pendant de nombreuses années.

Informations réservation refuge de La pra en période non gardée

Pour pallier la sur-fréquentation dans les refuges lorsqu'ils ne sont pas gardés, et par conséquent, améliorer les conditions d'accueil des usagers, la réservation est dorénavant obligatoire pour toute personne souhaitant dormir dans certains des refuges du CAF, et ce, même lorsque le refuge n'est pas gardé. Le refuge de La Pra est concerné.

Lors de la réservation, sur le calendrier, le nombre de places disponibles est affiché et permet ainsi de donner une meilleure visibilité au public de la fréquentation prévue.

La fiabilisation du paiement de la nuitée permet également d'assurer le financement de la maintenance du bâtiment et des consommables disponibles sur place.

Nous rappelons que le refuge a un rôle d'intérêt général d'abri et de secours. Nous demandons aux usagers de faire preuve de pédagogie et de bienveillance à l'égard de l'ensemble des personnes présentes sur les lieux.



Ressources humaines

Zoom sur les jobs d'été

Comme chaque été, les services municipaux ont accueilli des jeunes Révélois âgés de 16 à 18 ans pour leur permettre de se forger une expérience en milieu professionnel. Pour nombre d'entre eux, il s'agit de la première expérience professionnelle. Entre le 3 juillet et

le 1er septembre, 11 jeunes ont accompagné les services techniques ou périscolaires dans leurs missions : arrosage, désherbage des espaces publics, élagage des sentiers, entretien courant et propreté du village, ménage de fond des écoles et de la cantine.

Communauté de commune

Déchets

Colonnes de tri

Afin d'améliorer la qualité du tri sur le territoire, les colonnes Emballages des points de collecte des déchets vont être équipées d'avaloirs réduits, empêchant le dépôt de gros objets ou de sacs d'ordures ménagères.

Une première phase de ce déploiement a été réalisée sur le Plateau-des-Petites-Roches fin 2021. Les résultats sont positifs : la mise en place des avaloirs réduits a

permis de diminuer de plus 15% le taux de matière refusée à l'entrée du centre de tri.

L'opération s'est poursuivie depuis sur Sainte-Marie-d'Alloix, La Flachère, Le Touvet et les balcons de Belledonne. Les communes de Saint Jean le Vieux et Revel seront réalisées pendant l'automne 2023.

Prêt du broyeur

Cette année, 25 foyers révélois ont bénéficié du prêt de broyeur mis à disposition par la

Communauté de Communes. Sur l'ensemble du territoire du Grésivaudan, ce sont 53 000 tonnes de déchets verts qui ont été valorisées à la source dans les jardins au lieu d'être transportées pour être ensuite traitées en déchetterie.

Le broyeur sera de nouveau disponible sur Revel aux dates suivantes :

- du 18 au 29 mars 2024
- du 19 au 30 août 2024
- du 14 au 25 octobre 2024

Le Mois de la Transition Alimentaire : un "barbecue responsable" sur la place du marché

Les Projets Alimentaires inter Territoriaux (PAiT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ces territoires. Dans le cadre du Mois de la Transition Alimentaire (du 29 septembre au 29 octobre 2023), porté par le PAiT de la grande région grenobloise, la Communauté de Communes Le Grésivaudan encourage les communes à proposer des animations de sensibilisation autour des enjeux de l'alimentation durable. Le Grésivaudan assure la communication à l'échelle de la Communauté de communes et une partie du financement de cette animation.

A cette occasion, la mairie de Revel a invité les habitants à se réunir autour d'un barbecue responsable et pédagogique. Chacun a pu choisir sa brochette en s'informant de l'impact carbone des différents aliments qui la composaient (bœuf, volaille, poisson, végétal). L'association FoodPrint assurait l'animation pédagogique du stand, tandis que le traiteur Radiselle régalaient les papilles de tous.

Ce barbecue a créé une occasion très conviviale d'échanges entre habitants, élus et institutionnels présents.

Communication

Vivre ensemble sur l'espace Guimet

L'espace Guimet n'est pas un crottoir !

Des canicottes ont été installées pour que les propriétaires de chiens ramassent les déjections de leurs animaux.

Des enfants jouent dans l'herbe tous les jours.

Nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal pour que cet espace reste un espace agréable partagé.



Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)



Le CCAS aide les jeunes

Projets Coup de Pouce, Coup de Passion, comment s'y prendre ?

Coup de Pouce : pour les jeunes de 16 à 18 ans

L'année scolaire débute mais peut-être pensez-vous déjà à des projets de vacances cet été ?

Le CCAS de Revel a mis en place l'opération "Coup de pouce pour projet sympa" pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie, la prise de responsabilités, et pour permettre aux jeunes de vivre leurs loisirs activement. Il s'agit de promouvoir les départs autonomes en vacances des jeunes de 16 à 18 ans résidant à Revel,

Une aide financière pourra vous être attribuée en fonction de votre projet.

(Dossier à déposer avant le 1er juin 2024)

Coup de Passion : pour les jeunes de 16 à 26 ans

Le CCAS de Revel vous propose l'opération "Projet passion" pour soutenir l'implication bénévole des jeunes dans leurs passions sportive, culturelle, humanitaire, associative écologique, etc ... et leur permettre de les vivre activement.

Il s'agit de soutenir les jeunes de 16 à 26 ans (étudiants ou non actifs) en leur proposant une aide financière. (Dossier à déposer avant la fin de l'année avec la présentation du projet passion et du budget)

Comment postuler ?

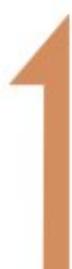
Les dossiers sont à télécharger sur le site internet de la mairie "rubrique jeunesse/espace ados". A déposer sous enveloppe en mairie à l'attention du CCAS ou par mail : accueil@revel-belledonne.com

Toutes les demandes seront étudiées. Les aides seront attribuées en fonction du projet, du budget disponible et du nombre de dossiers déposés.

**Les membres du CCAS sont à votre écoute,
"en toute confidentialité"**

Pour toute aide diverse n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de la mairie sans formuler de détails, le CCAS prendra contact avec vous rapidement.

04 76 89 82 09



PEYRAUD CONSTRUCTION

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
CONSTRUCTION - RENOVATION

390 ROUTE DES GEYMONDS - 38420 REVEL

04 76 89 81 07 / 06 038 23 038

peyraudconstruction@free.fr

Freydières

Travaux de gestion de la biodiversité à Freydières

Dans le cadre de son suivi de la biodiversité sur Freydières, et grâce à un financement du Contrat Vert et Bleu de Belledonne (80% de financement et 20% d'autofinancement), la commune a missionné le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère pour réaliser des travaux de gestion autour du lac de Freydières. Ces travaux ont pour but de maintenir des habitats favorables à la faune et flore locale. Ils ont été réalisés les 09 et 11 octobre. Les actions réalisées sont :

- La mise en défens d'une petite zone au Nord-Est du lac de Freydières qui est favorable à la reproduction des amphibiens et libellules. Cela comprend la pose d'un petit filet dans le lac et d'une corde en bordure.
- Le remplacement des vieux équipements autour de la mare de Freydières par des poteaux, cordes et filet dans le lac, plus adaptés.
- La pose de petits panneaux pédagogiques sur les cordes de mise en défens (à venir au printemps 2024)

Erratum : Revel Dialogue 112 concernant les perches soleil

Dans le dernier numéro de Revel Dialogue, nous vous informions sur la présence de perches soleil dans le lac de Freydières, et de la nécessité de ne pas les remettre à l'eau si vous les pêchez (pêche autorisée avec une carte de pêche). Nous attirons votre attention sur le fait que bien que cette espèce soit invasive et non souhaitable dans l'écosystème, il est important de ne pas faire souffrir ces poissons inutilement (les tuer une fois pêchés, puis les mettre aux ordures ménagères).

Merci pour votre vigilance.

Etat Civil

Bienvenue à 7 très jeunes Révélois !

Parmi eux, six ont souhaité que leur nom ne soit pas publié dans la presse.

Nous souhaitons donc publiquement la bienvenue à :

- Eva RAMPAL née le 10 juillet 2023

Conseils Municipaux

Au-delà de l'affichage légal, le détail des délibérations prises par le conseil municipal est consultable sous format papier à l'accueil de la mairie ou sur le site de la mairie :

<http://www.revel-belledonne.com/etiquettes/compte-rendu-conseil-municipal>

- Le remodelage d'un petit tronçon des berges du lac afin de les adoucir et permettre à la flore de berge de s'installer, créant ainsi des caches et favorisant le déplacement des amphibiens.
- La fauche différenciée sur les prairies au Nord du lac afin de laisser la végétation pousser sur certaines zones et ainsi attirer plus de biodiversité (pollinisateurs notamment).

La mise en défens de la nouvelle mare de Ferpeyret (pour éviter que les brebis n'aillent piétiner notamment) et la pose d'un panneau pédagogique.

Nettoyage à Freydières

Le 31 mai 2023, une après-midi de nettoyage des places de feu et déchets a été organisée par la mairie à Freydières. Une dizaine de bénévoles sont venus prêter main forte. Nous avons été agréablement surpris de voir que certaines places de feu nettoyées en 2022 ne se voient presque plus. Ensuite, l'artiste Yves Monnier nous a convié à dévoiler son œuvre : un pochoir inversé du grand hêtre, qui nous est apparu grâce aux dépôts atmosphériques sur le support. Nous avons pu apprendre que les dépôts colorent le support selon les pollens et les diverses substances présentes dans l'air.



Mariages

Ils se sont dit « oui » !

- Emilie REYMOND et Florian PETIT, le 02/09/2023





Vie scolaire et périscolaire

Rentrée scolaire septembre 2023

La rentrée des classes s'est bien passée. L'école maternelle compte cette année 56 élèves, avec 3 classes et 3 niveaux. L'école élémentaire a quant à elle 100 élèves, 4 classes et 5 niveaux.

Les enfants ont retrouvé les bancs de l'école ... et ont eu la surprise et le plaisir de découvrir de nouveaux bancs dans la cour de récréation.

Ces équipements avaient été demandés par le conseil des élèves de l'école élémentaire. Ils ont été réalisés par deux artisans locaux, Paul Michel et Jean-Maxime Gonzales.



Une augmentation de l'utilisation des services périscolaires

La cantine, créée en 1989, a été reprise par la mairie en 2018. 130 repas sont servis par jour en 3 services, soit plus de 15 500 repas en 2022/2023.

Le périscolaire accueille quant à lui entre 15 à 20 enfants le matin, et 60 enfants le soir.



Rentrée 2024 : l'inscription des Petites Sections à l'école maternelle (enfants nés en 2021)

Actuellement, nous avons des effectifs réduits dans chacune des classes à l'école maternelle (56 enfants pour trois classes). Je souhaiterais que chaque famille m'informe dès que possible (octobre/novembre) de l'inscription de son enfant en petite section pour la rentrée 2024 en m'indiquant son identité (nom, prénom, date de naissance) à l'adresse mail de l'école :

ce.0383205c@ac-grenoble.fr

Ceci est important car dès novembre, l'Éducation Nationale commence à comptabiliser les enfants pour les ouvertures et fermetures de classe.

Entre le mardi 8 janvier et le vendredi 31 janvier 2024, l'inscription des enfants nés en 2021 devra impérativement être effectuée en mairie de Revel sous présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Elle ne pourra se faire que par une personne exerçant l'autorité parentale (parents ou responsable légal)

En vous remerciant par avance.

Sébastien Mazet

Directeur de l'école maternelle de Revel
04 76 89 80 24

10 agents travaillent pour ces services.

L'équipe périscolaire s'étoffe de nouvelles recrues depuis le mois de septembre : Sylvie Gras vient en soutien au poste de cuisinière sur la partie mise en place du service et plonge.

Depuis mi-octobre, Mme Bouvier complète l'équipe de surveillance en cantine et garderie.

Bienvenue à elles deux !

Groupe de travail élus parents du périscolaire

Nous rappelons aux parents utilisant les services périscolaires (cantine et garderie) qu'un groupe de travail réunissant élus et parents se réunit deux fois par an afin d'échanger. Ce groupe est ouvert à tous. La première réunion de cette année 2023-2024 aura lieu le mardi 21 novembre à 20h00 en mairie.

Vous pouvez intégrer ce groupe de travail en vous signalant par mail auprès de la mairie.



Animation

Centre de loisirs du Balcon de Belledonne 3-13 ans

Dans le cadre du centre de loisirs du Balcon de Belledonne, les enfants des différentes tranches d'âges (3-13 ans) ont participé à l'élaboration d'un graff sur l'ancien mur d'escalade de l'espace Guimet.

En collaboration avec l'artiste Killah-One et l'ancien maire de Revel Bernard Michon les enfants ont pu apprendre les techniques du Graff et manier la bombe afin de réaliser un Graff sur la thématique de la fonte des glaciers.

Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes tout au long de la semaine :



- Les enfants ont d'abord été sensibilisés au projet et ont proposé leurs idées et leurs visions du réchauffement climatique.



- Ils se sont ensuite essayés à la technique de la bombe de peinture sur des murs de cellophane.



- Les d'jeuns (10-13 ans) ont ensuite préparé le mur en passant une couche de peinture blanche au rouleau à l'abri de la pluie.
- Chaque groupe a par la suite graffé les différents éléments de la première moitié basse du mur.



- Bernard et Killah-One ont, en parallèle, réalisé la seconde moitié du graff inaccessible aux enfants.



L'explication du projet par l'artiste

mettre en image la fonte des glaciers n'est pas évident, le réchauffement climatique étant fortement lié à la société de consommation. Donc faire quelque chose de gourmand de notre bien aimée montagne pour dénoncer sa surconsommation m'a semblé être une bonne idée pour allier la sensibilisation au réchauffement climatique et la réalisation ludique pour les enfants.

Nous remercions les élus de Revel qui nous ont fait confiance et qui ont rendu ce projet possible.

Merci également aux services techniques de la commune qui ont été disponibles et ont notamment installé des bâches afin que le projet puisse se réaliser malgré la pluie.

Merci à Bernard pour son implication dans le projet et pour l'idée initiale de la fonte des neiges.

Merci à Killah-One pour la mise en œuvre, la réalisation et le partage des techniques de Graff auprès des enfants.

Et surtout Bravo à tous les enfants du centre de loisirs qui ont apporté leur pierre à l'édifice et donné naissance à ce Graff.

Ianis CAPRON



L'association "les Amis de Revel 38"



L'association « les Amis de Revel 38 » est née en 2022 par des amoureux de leur village et du bien vivre à Revel

Nos objectifs :

Défendre un urbanisme maîtrisé, respectueux du patrimoine, des activités locales et de l'environnement, veiller à la protection des sites paysagers ou encore favoriser l'amélioration du cadre de vie et protéger le caractère de notre village.

Respecter la volonté des habitants venus y choisir un mode de vie convivial et fraternel, dans un lieu où existent un souci écologique ancré de longue date et une activité paysanne historique.

Nos premières actions :

Avec le collectif « Les Amis des Contamines », qui nous a conduit à la création de l'Association « les Amis de Revel », nous avons interpellé nos élus sur les aspects suivants, concernant les projets de constructions sur cette partie de notre village : gestion de la circulation; validation de la résistance des ouvrages d'Art et des voies de circulation sur le chemin des Contamines; risque de glissement de terrain; prévention des risques inhérents à la forte densification des habitations ; risque de ruissellement des eaux pluviales ...

Parce que notre conviction profonde est qu'il est toujours préférable d'anticiper les risques et de proposer des solutions en amont plutôt que de devoir les traiter dans l'urgence et sous la pression. C'est un élément clé du bien vivre à Revel.

Notre mode de fonctionnement :

- Écoute de nos adhérents (réunion et groupes d'échanges réguliers),
- Analyse des projets de la commune,
- Identification de l'impact de ces projets en regard de nos objectifs,

- Proposition de projets pertinents ayant émergés des réflexions et des aspirations de nos membres.

Exemples des projets dans lesquels nous souhaitons faire entendre la voie de nos membres et de nos sympathisants :

- Loisirs : terrain de boules, mur d'escalade, lieu pour adolescents, ski à l'école, parcours ludique enfants...
- Tiers lieux : une Épicerie ? ou aussi un bar? un espace de co working ? une maison de santé ? un espace culturel ?
- Conforter et développer les activités économiques et de montagne : Commerces, agriculture, artisanat, pastoralisme, ...

Nos atouts :

Une équipe mixte, énergique, motivée, bienveillante et soucieuse de faire entendre la voix de tous nos membres.

Action 2^o semestre 2023 = Dans le cadre d'un recensement des zones à risque ou non sécurisées sur les routes de notre village (ex : absence de barrières de sécurité, marquage, visibilité...) nous souhaitons que les Revelois, nous fassent part de leurs constats ou de leur craintes par rapport aux projets en cours et nous aident à localiser ces sites.

Rejoignez-nous et donnez encore plus de sens au bien vivre à REVEL !

Julien Chaix 155 Lotissement des Vernes 38420 Revel
 Michèle Revolon 121 D, Route des Contamines 38420 Revel
 Patrick David 215, Route des Contamines 38420 Revel
 Pascale Carrera 96, rue de l'huilerie 38420 Revel
 Notre @mail : adr38420@gmail.com
 Notre page facebook : Amis de Revel 38420





Les nouvelles du Club Senior Le Perlet Revel / Saint-Jean-le-Vieux

Présents au forum des associations le 9 Septembre à Revel, nous avons accueilli de nouveaux adhérents avec grand plaisir !

Nos adhérents ont pu prendre part

- À la visite de la Casamaures en Mai
- Au repas au Clos d'Or fin Mai
- À la journée à Paladru en Juin
- Au concours de pétanque au Col des Mouilles en Juillet

Les randonneurs quant à eux ont affronté la chaleur lors des sorties du vendredi.

Deux séjours ont été organisés :

- Un séjour de 3 jours (2 nuits) au refuge du Gioberney dans le Valgaudemar mi-Juillet

- La traditionnelle semaine des randonneurs dans le Mercantour début Septembre qui a remporté un vif succès tant pour les randonneurs que pour les cyclistes ou encore les visites en autonomie

La Commission Rando travaille actuellement sur les propositions de sorties à la journée du vendredi.

La Commission Culture a d'ores et déjà élaboré le programme de l'année en commençant par l'exposition Gustave Eiffel au musée Berges le 12 Octobre. Des sorties ont été prévues chaque mois, entre autres :



Cosmocité, La Comba Autrafé, Superphénix à Creys-Malville, la Cinémathèque de Grenoble, Arc Nucleart au CEA, Joan Miro au musée de Grenoble...

Vous souhaitez rejoindre l'association ?

Contactez-nous par mail à : leperlet38@leperlet.fr

ADMR du Balcon de Belledonne



Où ? Quoi ? Pour qui ?

L'association d'aide à domicile en milieu rural, l'ADMR du Balcon de Belledonne, intervient principalement sur 8 Communes de Belledonne. L'association emploie treize aides à domicile et auxiliaires de vie pour des travaux de ménage courant, pour les tâches de la vie quotidienne (toilette, repas), pour faire les courses (transport et accompagnement), pour aider aux levers et aux couchers.

Les bénéficiaires sont principalement des personnes âgées, des personnes dépendantes ou handicapées. Nous intervenons aussi chez des familles, et chez toute personne ayant besoin d'être

épaulée temporairement. L'association peut parfois intervenir comme simple prestataire de service pour du ménage courant.

Sur l'année, ce sont 10 000 heures d'intervention qui sont effectuées. La demande reste forte ; nos effectifs ne permettent pas de répondre immédiatement à toutes les demandes. Pour faire face, nous recrutons, à temps partiel ou à plein temps. Une condition : disposer d'un véhicule.

Combien ? Où s'adresser ?

Selon sa situation et ses ressources, la personne bénéficiaire peut recevoir une aide financière d'un organisme tel que Conseil départemental, Sécurité sociale, caisse de retraite, mutuelle.

Sans aide d'un organisme financier, le tarif horaire est de 26 €. L'ADMR bénéficie du soutien financier des Communes du Balcon et de la Communauté le Grésivaudan

Que vous soyez imposable ou non, les montants payés peuvent être récupérés à hauteur de 50% en crédit d'impôt. Nouveau : si le bénéficiaire le demande, nous mettons en place l'avance immédiate du crédit d'impôt. Ainsi la personne n'a plus à avancer 50% de la somme.

Le secrétariat est à la Maison des Services,
30 Bd de la Libération 38190 BRIGNOUD.

Tél : 04 76 40 60 66

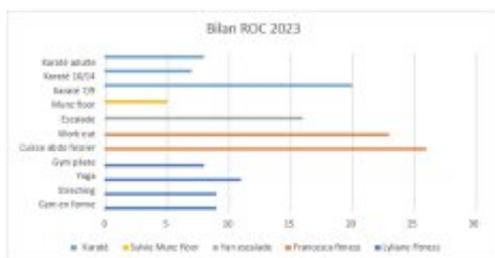


Le sport avec le ROC

Bonjour,

Nous sommes ravis de vous retrouver pour cette nouvelle année sportive.

Vous êtes 140 adhérents répartis sur 11 activités différentes :



Autre évènement à noter dans vos agendas : Samedi 8 juin au matin : 2ème édition du trail de REVEL 2024.

3 courses sont envisagées :

- 20km
- 10km (en cours d'inscription sur le challenge du Grésivaudan)
- des courses pour enfants

Si vous souhaitez participer à l'organisation, n'hésitez pas à nous rejoindre : roc.revel+trail@gmail.com

Sportivement,
Le bureau du ROC

Association Le Paradoxe des Simples

Le bien-être au naturel, herboristerie, à Revel.

Ce fut un grand plaisir de vous retrouver au forum des associations pour débiter cette nouvelle année... pour celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de venir réaliser leur adhésion, vous pouvez encore le faire à l'herboristerie, rassurez-vous ^^

Le Kundalini Yoga du jeudi soir a bien repris également, nous sommes absolument ravis par l'enthousiasme des participants et nous remercions chaleureusement Frédéric Bonhomme pour cette belle activité.

La bibliothèque spécialisée gratuite est toujours à votre disposition à l'herboristerie. Vous pouvez retrouver les sommaires des ouvrages dans la section bibliothèque du site de l'association.

Les ateliers de cette année :

- 2 décembre : Falun Dafa. Pratique énergétique chinoise simple, rapide, accessible à tous qui permet de rééquilibrer son énergie... surtout à la période la plus difficile à supporter de l'année ! 8 places. Cet atelier est complètement gratuit pour tous.
- 13 janvier : Apprendre à réaliser ses savons. 2 places mini et maxi. Vous repartez avec la technique et le savon que vous venez de produire. Tarif : le



plus raisonnable possible.

- 3 février : La diététique du quotidien. Méthode simple à mettre en place, efficace pour se sentir très vite bien... compte tenu du fait que nous habitons en France et qu'il est hors de question de faire des efforts ni sacrifices ! 8 places. Tarif : libre.
- 9 mars : Apprendre à réaliser ses alcoolatures. Un pas de plus vers l'autonomie. Qu'est-ce qu'une alcoolature ? Comment la réaliser ? Quelles plantes de votre jardin utiliser ? Vous repartez avec celle que vous avez produite. 4 places. Tarif : à prix coûtant.
- 6 avril : Assemblée Générale Ordinaire annuelle. Les intervenants y seront présents, tous les adhérents peuvent connaître la situation de l'association et les bilans moraux et financiers. Pour se remettre, l'association vous offre quiches et pizzas au déjeuner !

- 4 mai : Initiation Botanique et Phyto. Le tour du terrain avec le repérage de 20 à 40 plantes locales. Leurs noms, apparences et utilisations alimentaires et traditionnelles. (Report au 11 mai en cas de météo non coopérative). Places non limitées. Tarif : libre.
- 1er juin : Journée portes-ouvertes, réalisation d'un hydrolat. Présentation de l'association, de l'herboristerie, distillation d'un hydrolat et explications des mystères de la distillation ! 12 places. Vous repartez avec la production du jour et c'est gratuit pour tous.
- Nous espérons vous voir nombreux et que vous amènerez beaucoup d'amis avec vous :oD

L'équipe du Paradoxe des Simples.
Renseignements, adhésions, inscriptions,
horaires de l'herboristerie :
<https://le-paradoxe-des-simples.fr/>
A. Legrand : 06.78.73.95.39
contact@le-paradoxe-des-simples.fr
Herboristerie : 63, montée des Allières
38420 Revel
Facebook : Le Paradoxe des Simples
Demandez l'inscription à notre mailing-list.



Vie Revéoloise

Marché des créateurs et producteurs locaux

La 7ème édition du marché des créateurs et producteurs locaux de Revel aura lieu le DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2023 de 9h à 17h.

Cette année encore, sur la Place du Marché et dans la cour de l'école, une cinquantaine d'exposants vous accueilleront pour vous proposer peintures, sculptures, bijoux, textiles et couture, objets de décoration, produits cosmétiques, plantes médicinales, créations culinaires : chocolats, confits, miel et autres gourmandises.

Entrée gratuite, petite restauration sur place.

Nous vous attendons nombreux !

Evelyne, Laure et Geneviève



Le sentier des bergers



La 3ème édition du topoguide La Haute Traversée de Belledonne - Le sentier des bergers est disponible !

Ce topoguide est la référence de la randonnée itinérante dans le massif de Belledonne. Avec près de 250 km et plus de 10 jours de randonnées décrits, cette édition met en avant le célèbre GR®738 qui traverse la chaîne de Belledonne. Des itinérances plus courtes (3 à 5 jours) et tout aussi sportives sont également détaillées dans cette édition : le GR® de Pays du Tour des Sept Laux ainsi que le Tour du Pays d'Alleverd.

A cheval entre la Savoie et l'Isère, le GR®738 traverse le massif de Belledonne par l'emblématique sentier des bergers. Avec plus de 10 jours de randonnées sportives, cette traversée Nord/Sud vous propose des paysages à couper le souffle ! Des itinérances plus courtes mais tout aussi

engagées vous sont également proposées. Parmi elles, deux GR® de Pays : Tour des Sept Laux et Tour du Pays d'Alleverd. De quoi découvrir l'entièreté du massif.

Sur des sentiers entretenus par les collectivités locales et balisés par les bénévoles de la FFRandonnée, vous découvrirez l'ensemble de la faune et de la flore de haute montagne. Ces itinérances vous permettent de découvrir une grande variété de paysages et de traverser les principaux étages de végétation montagnarde (alpages, forêts de résineux ou de feuillus, lacs d'altitude...).

Vous êtes amateur de montagne ? Vous aimez crapahuter en quête de jolis paysages ? Vous rêvez de traverser une chaîne de montagne de bout en bout ? La Haute Traversée de Belledonne et les GR® de Pays du massif sont faits pour vous ! Cette aventure vous tend les bras !

Informations pratiques :

3ème édition La Haute

Traversée de Belledonne Le sentier des bergers, Réf. 738. 6 juillet

2023. Collection « Grande Randonnée » de la FFRandonnée.

Prix de vente : 14,90 €

Nombre de pages : 96 pages

Principaux sites et massifs traversés : Belledonne.

Points de vente : Boutique FFRandonnée, site FFRandonnée Isère. Offices de tourisme. ISBN : 978-2-7514-1229-5





2023

- **Groupe de travail élus avec les parents du périscolaire**
Mardi 21 novembre à 20h00 en mairie
- **Marché des créateurs**
Dimanche 26 novembre de 9h00-17h00
- **Accueil "Nouveaux Arrivants"**
Vendredi 1^{er} décembre à 19h00

2024

- **Voeux de la municipalité aux Revélois**
Vendredi 12 janvier 2024 à 20h00
- **Inscription en mairie des enfants nés en 2021 pour la rentrée scolaire 2024**
Entre le mardi 8 janvier et le vendredi 31 janvier 2024

Infos utiles

Secrétariat

Tél. : 04 76 89 82 09
Email : mairie@revel-belledonne.com

Ouverture au public

Lundi : 13h30 - 17h00
Mardi : 14h00 - 19h00
Vendredi : 14h00 - 18h00

N° d'astreinte Mairie

Pour les urgences sur le territoire communal, en-dehors des heures d'ouverture de la Mairie et le week-end : 06 85 91 43 00

Service des eaux

<https://eaux.le-gresivaudan.fr/wp/home.action>
Démarches administratives : 04 76 99 70 00
Urgences eau potable : 0 969 323 458
Urgences assainissement :
04 76 89 82 09 en journée / astreinte 06 85 91 43 00

Enedis

Tél. : 09 72 67 50 38

Bibliothèque Municipale

Tél. : 04 76 89 86 45
Lundi : 16h30-18h30 (sauf vacances scolaires)
Mercredi : 17h-19h (sauf vacances scolaires)
Samedi : 10h-12h

Cantine et Garderie

Tél. : 04 76 89 82 78
Email cantine : mairie@revel-belledonne.com

Site Web

Retrouvez toutes les informations de contacts sur
<http://revel-belledonne.com/mairie>

